



Enjeux des formations, Conditions et Déroulement des examens

CONDITIONS DE PASSAGE ET DÉROULEMENT DES EXAMENS PERMIS A, A2, A1, AM et FORMATION 125cc

ENJEUX FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS A1, A2

De nos jours, la motocyclette prend de plus en plus de place dans l'environnement routier. Ainsi, le nombre d'automobilistes et de motocyclistes augmente chaque année. Il devient donc important d'adopter des comportements responsables et respectueux envers les autres usagers afin de pouvoir cohabiter et se protéger les uns les autres.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, les deux roues motorisées représentent une part importante de victimes de la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, mais sont souvent la conséquence de négligences ou d'un manque d'expérience de la part des conducteurs. Pour faire évoluer cette tendance à la baisse, un référentiel de formation a été mis en place.

Ce référentiel doit permettre à chaque conducteur d'évoluer et de progresser dans un schéma organisé autour de quatre grandes compétences qui sont la maîtrise, l'appréhension, la circulation et la pratique.

C'est pourquoi l'équipe pédagogique de l'auto-école SAM s'efforcera de vous accompagner en vous guidant vers cette autonomie, en mettant à votre disposition tous les moyens nécessaires à votre réussite.

La formation est dispensée par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, avec du matériel récent et de qualité.

Cela passera également par l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées à chaque candidat à qui il sera donc proposé un suivi personnalisé.

Nous vous fournirons des moyens de suivi pédagogique pour la continuité de votre formation. Il vous permettra de vous situer dans la formation, mais aussi et surtout de vous projeter vers la suite.

Le but est de vous rendre autonome et responsable au guidon de votre véhicule.

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS A1, A2

Examen théorique général (ETM) :	minimum 15 ans
- Permis A1 :	minimum 16 ans
- Permis A2 :	minimum 18 ans

EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE PERMIS A1, A2

L'ETM de moins de 5 ans obligatoire pour la présentation aux examens, 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation sont obligatoires pour se présenter à l'examen du permis de conduire.



Vous devez également avoir au minimum :

- Permis A1 : 16 ans
- Permis A2 : 18 ans

Ces critères seront également complétés par l'avis de votre enseignant puisqu'il pourra juger de votre capacité ou non à vous présenter à cet examen du permis de conduire.

Toutefois, ayant un nombre de places d'examens limité par mois, l'auto-école se réserve le droit d'accepter ou non la présentation d'un candidat au permis de conduire.

Nous resterons disponibles pour en parler et vous proposer une autre date à votre convenance.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES PERMIS A1, A2

Examen théorique général (ETM) :

QCM à choix multiples de 40 questions qui s'organisent autour de 10 thématiques :

- « L » Dispositions Légales
- « C » Le conducteur
- « R » La route
- « U » Les Autres Usagers de la Route
- « D » Réglementation Générale et Divers
- « A » Porter Secours
- « P » Equipement de protection et autres éléments de sécurités
- « M » Eléments Mécaniques
- « E » Règles d'utilisation du Véhicule

Condition de validation de l'examen : **35 bonnes réponses sur 40.**

Cet examen se déroule au sein d'un centre agréé tels que La Poste, Objectif code, Coden'go ou encore Pearson. Une inscription au préalable de votre part sur leur site internet respectif est nécessaire. Les résultats sont généralement communiqués dans la journée du passage de l'examen par e-mail.

Examen pratique du permis de conduire

Centre d'examen : 111 Rue Chanzy 59260 Lezennes.

Durée épreuve :

- 12 minutes épreuve hors circulation
- 36 minutes épreuve en circulation

L'épreuve se déroule au guidon d'une moto appartenant à l'école de conduite SAM.

Vous serez évalué(e) par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.



Cette épreuve vous est présentée individuellement par l'expert qui vous précisera ce que vous allez devoir faire :

- S'installer et s'assurer de la conformité de son équipement.

Epreuve hors circulation:

L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen du département. Il est important de bien choisir ses repères lors des entraînements afin de ne pas être perturbé lors de l'épreuve.

- Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres
- 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices
- Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans aide du moteur.

Epreuve en circulation:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome pendant environ 5 minutes.
- Réaliser un arrêt de précision et une manœuvre (marche arrière, demi-tour, stationnement en épi, créneau, rangement en bataille)
- Répondre à 3 questions (vérifications intérieures / extérieures du véhicule, sécurité routière, premiers secours).
- Appliquer les règles du code de la route et savoir s'adapter face aux situations rencontrées.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet des gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Lors de votre passage, l'expert complète un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour conduire en sécurité.

Ce bilan correspond à une grille d'évaluation officielle sur laquelle **il faudra obtenir 21 points minimum (sur 27 points) à condition de ne pas avoir commis de fautes éliminatoires.**

Exemples de fautes éliminatoires : refus de priorité, manque de contrôle mettant en jeu la sécurité des occupants et d'autrui, circulation en sens interdit, circulation sur voie réservée, non-respect d'un feu rouge ou d'un stop, etc...

La réussite à cet examen est donc soumise aux deux critères précédemment énoncés. Ce résultat sera disponible 48h après votre examen sur internet.

Le bilan des compétences catégories A1 et A2 :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	4	3	2	1	0	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie						+1		
Total général								



CONDITIONS DE FORMATION A2 vers A, 125cc et AM

CONDITIONS D'ACCÈS

- Formation AM: 14 ans
- Formation 125cc: Permis B depuis 24 mois
- Formation A2 vers A : Titulaire du permis A2 depuis 21 mois, le nouveau titre ne pourra être fabriqué qu'à partir de 2 ans révolus

Pour les formations, aucun examen n'est nécessaire, une attestation sera remise par l'école de conduite à l'issue de la formation.

LA FORMATION TRAVAIL SUR LES POINTS SUIVANTS

- S'installer et s'assurer de la conformité de son équipement.
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome pendant environ 5 minutes.
- Réaliser un arrêt de précision et une manœuvre (marche arrière, demi-tour, stationnement en épi, créneau, rangement en bataille)
- Répondre à 3 questions (vérifications intérieures / extérieures du véhicule, sécurité routière, premiers secours).
- Appliquer les règles du code de la route et savoir s'adapter face aux situations rencontrées.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet des gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

REMISE DE L'ATTESTATION DE FIN DE FORMATION EST EDITION DU TITRE

L'école de conduite se réserve le droit de ne pas vous remettre l'attestation de fin de formation, dans le cas où le formateur constate que la formation est à compléter.

SAM Seclin Auto Moto effectuera pour vous la demande d'édition du titre pour les formations A2 vers A et AM.

Attestation A2 vers A

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATEGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE A2 DEPUIS AU MOINS 2 ANS.

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme : _____
N° d'agrément : _____
N° SIREN ou SIRET : _____
Adresse : _____
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

Atteste que : _____

Nom de famille : _____
Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à _____
Adresse : _____

Date d'obtention du permis A2 : _____
N° du permis de conduire : _____
a suivi les 7 heures de formation pratique requise pour l'obtention de la

Attestation 125cc valable uniquement avec le permis B

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
A : _____
Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____

Signature du titulaire : _____
N° du permis de conduire : _____

Attestation AM

AUTORISATION PARENTALE BSR / PERMIS AM

Je soussigné(e) : Mère ou Père

Fils Mine Titulaire et à ce titre représentant légal

* Carte(s) avoir été informé(e) par l'établissement de formation et d'accès dérogé(e) :

- des conditions d'évaluation qui précèdent la phase d'apprentissage en circulation,
- des conditions d'apprentissage en circulation avec un cycliste ou avec un quadricycle léger,
- des garanties d'assurance couvrant les dommages liés à cette formation.

* Autorisé (nom d'usage) : _____
à suivre cet apprentissage sous la responsabilité de l'enseignant :

* Autorisé, en cas d'urgence, toute intervention médicale ou chirurgicale : OUI NON

En cas d'accident, la ou les personnes à contacter sont :
Nom et prénom : _____ Tél : _____
Nom et prénom : _____ Tél : _____